

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 293 – 25/04/2022

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS : Grand MERCI à tous les participants



### Conseil Municipal du 7 avril 2022

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le jeudi 7 avril dans la salle du Conseil. Il était possible d'y assister en visioconférence ou sur place.

L'ordre du jour portait principalement sur l'approbation des comptes Administratif et de Gestion 2021, le vote du Budget primitif 2022, des taux d'imposition et des subventions.

Les résultats de l'exercice 2021, au 31 décembre, ont fait apparaître un résultat de fonctionnement positif de 61 669,97 € sur l'exercice (265 123,46 € de recettes pour 203 453,49 € de dépenses), qui s'ajoute au report cumulé des exercices antérieurs, et un résultat d'investissement positif de 63 110,39 € sur l'exercice (124 536,58 € de recettes pour 63 110,39 € de dépenses).

Le bilan des comptes fait ressortir un excédent global de 592 056,19 € au 31 décembre 2021.

Le Budget primitif 2022 de la Commune a été voté pour un montant de dépenses et de recettes, en fonctionnement de 687 844,41 €, et en investissement de 511 198,05 € (dont 148 296 € de restes à réaliser de l'exercice 2021).

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à l'année 2021.

Les subventions en faveur des associations ont été votées sur la base de celles de l'année 2021 plus une subvention de 400 € allouée à l'ACCA (l'Association Communale de Chasse Agréée), 8 300 € ayant été alloués sur un montant total voté de 15 000 €.

Lors de ce Conseil, il a également été voté la création d'un nouveau budget annexe de Lotissement, en vue de lancer le projet de viabilisation de différentes parcelles dans le cadre de la zone à urbaniser prévue dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Le Budget primitif 2022 de ce budget annexe de Lotissement a été voté pour un montant de dépenses et de recettes, en fonctionnement de 35 000 €, et en investissement de 40 000 €, les recettes étant constituées uniquement, dans un premier temps, de subvention et participation communale.

Ce conseil a également permis de valider le projet de rénovation immobilière des bâtiments communaux sis Place de l'Eglise, envisageant d'offrir des espaces associatifs au service des habitants au rez-de-chaussée et des espaces de logement au premier étage, aux normes de confort actuelles et à venir.

Dans le cadre de ce projet de rénovation, le Conseil Municipal a également donné son accord pour l'acquisition de la maison actuellement à vendre au 3 place de l'Eglise, et autorisé le Maire à faire une proposition aux propriétaires et à engager des négociations, en raison de l'intérêt communal représenté par ce bien immobilier.

Enfin, le Conseil a approuvé la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie (pour notamment une antenne 4G).

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil municipal est consultable en mairie et sur le site Internet de la Commune.



## Point d'actualité sur les élections 2022

### Elections présidentielles

Résultats de l'élection présidentielle à Villey le Sec :

1<sup>er</sup> tour (10 avril 2022) : Taux de participation de 83 %

Meurthe-et-Moselle	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	N. Arthaud (LO)	F. Roussel (PCF)	E. Macron (LREM)	J. Lassalle (RES)	M. Le Pen (RN)	É. Zemmour (REC)	J.-L. Mélenchon (LFI)	A. Hidalgo (PS)	Y. Jadot (EELV)	V. Pécresse (LR)	P. Poutou (NPA)	N. Dupont-Aignan (DLF)
Villey-le-Sec	369	306	298	7	1	1	3	110	15	58	16	57	4	19	8	3	4

2<sup>ème</sup> tour (24 avril 2022) : Taux de participation de 79,67 %

Meurthe-et-Moselle	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	E. Macron (LREM)	M. Le Pen (RN)
Villey-le-Sec	369	294	271	16	7	181	90

### Elections législatives

**Rappel :** Dates des élections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022

**Attention :** Date limite d'inscription sur les listes électorales

En ligne	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 6 mai 2022

Vous pouvez vérifier si vous êtes déjà inscrit <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R51788>

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie ou sur notre site internet [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr) sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du formulaire [Cerfa n°12669\\*02](#) de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à la mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669\\*02](#) de demande d'inscription.

### Révision de la liste électorale

La commission de contrôle de la liste électorale se réunira le 16 mai 2022.

La liste des inscriptions et radiations sera affichée et consultable en mairie.

### Bureau de vote

**Rappel :** Fermeture du bureau de vote à 19 h

## Inscriptions scolaires

---

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2022/2023 sont en cours

- pour l'école maternelle de Chaudeney-sur-Moselle, pour les enfants nés en 2019, et pour les enfants nés en 2018 ou 2017 pour lesquels ce serait la première inscription,

dépôt du dossier en mairie **avant le vendredi 13 mai 2022**

- pour l'école primaire de Chaudeney-sur-Moselle, pour les enfants nés en 2016, et pour les enfants nés entre 2012 et 2015 et pour lesquels ce serait la première inscription,

dépôt du dossier en mairie **avant le lundi 9 mai ou avant le lundi 29 mai 2022**

Les admissions se feront ensuite auprès des Directrices des écoles primaire et maternelle

- les lundi 16 mai et mardi 17 mai 2022, de 16h30 à 18h, pour l'école maternelle,

- les mardis 10 et 24 mai 2022, de 16h30 à 18h, pour l'école primaire.

Si vous ne recevez pas directement les formulaires d'inscription pour votre enfant, ils sont disponibles en mairie.

-----



## Cérémonie du 8 mai

---

Pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, rendez-vous sur la place de l'Eglise à 11h30.

La cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié à la salle des Fêtes.

-----

## A noter dans l'agenda

---



**PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** incluant le Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

Informez-vous sur le nouveau projet de plan de zonage de la Commune

**Permanence samedi 7 mai 2022 de 8h30 à 12h**

au siège de la Communauté de Communes Terres Toulouses - rue Mémorial du Génie à Ecrouves

La publication en août dernier de la loi «Climat et résilience» a contraint la Communauté de Communes à retravailler son projet dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Cette nouvelle loi prévoit notamment de diminuer fortement l'urbanisation des sols d'ici dix ans.

Concrètement pour notre territoire, cela a impliqué de devoir réduire de 50% les surfaces ouvertes à l'urbanisation par rapport à ce qui avait été présenté en septembre 2021.

Un nouveau projet de plan de zonage et d'orientations d'aménagement programmées a dû être élaboré. Les habitants du territoire pourront en prendre connaissance et faire part de leurs observations au cours de la permanence organisée le 7 mai prochain.



### **Nettoyage de printemps**

Une quinzaine de personnes ont participé au nettoyage du village et de ses abords. Nous les remercions pour leur implication et le temps passé.

Malgré 2 années sans nettoyage, la quantité de déchets ramassés dans les fossés extérieurs au village n'a pas été très importante (toujours de trop bien sûr). C'est encourageant. Merci à tous.

### **Barrières de sécurité le long de la Batterie Sud**

Une barrière de sécurité adaptée aux piétons et aux véhicules a été posée le long du chemin de défrèvement, pour éviter les chutes dans le fossé de la Batterie Sud.



### **Pont piétons au-dessus du fossé de la Batterie Sud**

Le "pont de bois" que vous êtes nombreux à utiliser lors de vos promenades était dégradé et dangereux. La Citadelle, en charge de ce pont, l'a barricadé en attendant sa réparation. Nous travaillons avec La Citadelle pour le réparer au plus vite.

## Installation d'une antenne "4G"

La société Hivory a déposé une déclaration préalable de travaux pour l'installation de cette antenne sur la parcelle communale ZA 40. L'installation étant conforme au PLU, un arrêté de non opposition a été transmis à Hivory.

Le bail de location de la parcelle communale a été signé. Sauf contretemps, le mât devrait être en place pour cet automne.

## "Cavité" du Fort

Une équipe du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) est venue faire les premières mesures à Villey le Sec du 11 au 15 avril.

Le document précisant les types de constructions qui seront impactées par le risque "cavité" et celles qui ne le seront pas, a été finalisé.

Il peut être consulté à la mairie par tous ceux qui envisagent des travaux dans la zone concernée.

Une visite du fort avec le BRGM, la DDT, le service ADS Toul, la mairie et La Citadelle est prévue le 9 mai.

## Réserves à incendie

Les finitions de ce chantier devraient (enfin) être réalisées après moult rappels de l'entreprise. C'est promis pour cette semaine !

Toute l'emprise terrassée au niveau de l'aire de jeux a été préparée et engazonnée par l'équipe de la CCTT : il n'y a plus qu'à attendre que l'herbe repousse !

-----

## Petite astuce du web

### **Rechercher un Trabc Flash**

Vous cherchez un ancien Trabc Flash de la Commune mais vous ne vous rappelez plus où il est rangé, pas de problème. Il vous suffit d'aller dans le menu principal et de cliquer sur «TRABEC FLASH/ARCHIVES»



Vous arriverez sur la page où ils sont archivés par année. Il suffit ensuite de cliquer sur l'année puis sur le document pour l'ouvrir.

Si vous cherchez un Trabc des Associations, le principe est identique mais ce sera dans «VIE ASSOCIATIVE / TRABEC DES ASSOCIATIONS»



Vous arriverez sur la page où ils sont archivés par année. Il suffit ensuite de cliquer sur l'année puis sur le document pour l'ouvrir.

Pratique, n'est-ce pas ?

Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr)